

# CRJP8

## Quel avenir pour le jury criminel ?

Colloque - Mercredi 29 et Jeudi 30 mars 2023

Amphithéâtre de la Maison de la recherche, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis  
Sous la direction scientifique de Benjamin FIORINI

**ENTRÉE GRATUITE, mais soumise à inscription**  
**capacité d'accueil : 120 places**

<https://forms.gle/Amca9WfkiyQaXGPo6>



**Pour toute question autre que  
l'inscription, veuillez écrire à l'adresse  
[avenir.jurycriminel@gmail.com](mailto:avenir.jurycriminel@gmail.com)**

Manifestation éligible à la formation continue des avocats



## Quel avenir pour le jury criminel ?

Institution née de la Révolution de 1789, le jury criminel, symbole d'une justice rendue « au nom du Peuple français », est en voie d'effacement. En effet, les cours criminelles départementales (CCD), expérimentées depuis 2019 et dont la principale caractéristique est d'être composées exclusivement de magistrats professionnels, ont remplacé les cours d'assises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans environ 57% des affaires criminelles, comme l'a prévu la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021. Cette exfiltration des jurés citoyens, qui constitue un recul sans précédent de la démocratie participative en matière judiciaire dans notre pays, mérite d'être questionné : doit-elle être analysée comme une faillite démocratique alarmante ou, au contraire, comme un progrès souhaitable vers la professionnalisation de la justice ? Il s'agira d'étudier les raisons, l'impact et l'opportunité d'une telle mutation, en retenant une approche à la fois juridique, historique, politique, pratique, comparative et prospective.

# PROGRAMME

mercredi 29 mars 2023

## I. L'HISTOIRE DU JURY CRIMINEL

MATIN

- 9h00 - 9h30 :** **Le jury criminel en France : une histoire controversée (1791-1941),** Pierre-Olivier CHAUMET, maître de conférences HDR en histoire du droit et des institutions à l'Université Paris 8
- 9h30 - 10h00 :** **Les évolutions modernes du jury criminel,** Dimmy ALTIMO, doctorant en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 8
- 10h00 - 10h30 :** **L'effacement du jury populaire par les cours criminelles départementales : une erreur historique,** secrétaires de la Conférence des avocats du Barreau de Paris
- Discussions/Pause-café
- 11h00 - 11h30 :** **L'importance démocratique du jury criminel : les leçons d'Alexis de Tocqueville,** Bruno HUEBER, professeur agrégé de philosophie
- 11h30 - 12h00 :** **L'éviction du jury d'assises dans les affaires politiques,** Vanessa CODACCIONI, maîtresse de conférences HDR en sciences politiques à l'Université Paris 8
- Discussions

## II. LA LÉGITIMITÉ DU JURY CRIMINEL

APRÈS-MIDI

- 14h00 - 14h30 :** **Le jury populaire : instrument d'une justice rendue au nom du Peuple français,** Agnès HAUCIARCE-REY, Bâtonnier du barreau de Bayonne
- 14h30 - 15h00 :** **Le tirage au sort des jurés comme mécanisme de légitimité,** Yves SINTOMER, professeur en sciences politiques à l'Université Paris 8, chercheur au CRESPPA
- 15h00 - 15h45 :** **La légitimité du jury populaire pour juger les crimes terroristes : approche historique et pratique,** Raphaël KEMPF et Olivia RONEN, avocats
- Discussions/Pause-café
- 16h15 - 16h45 :** **La légitimité du jury populaire face à celle des magistrats professionnels,** Dominique COUJARD, magistrat honoraire
- 16h45 - 17h15 :** **Le point de vue de l'ADAP,** Karine BOURDIÉ, avocate, co-présidente de l'Association des Avocats Pénalistes (ADAP)
- 17h15 - 17h45 :** **La légitimité du jugement par ses pairs,** Christian CHARRIÈRE-BOURNAZEL, ancien Bâtonnier du barreau de Paris, ancien président du Conseil National des Barreaux
- Discussions/Fin de la première journée

# PROGRAMME

jeudi 30 mars 2023

## III. L'INTÉRÊT PRATIQUE DU JURY CRIMINEL — MATIN

**9h30 - 9h50 :** Le point de vue de l'avocat de la défense, Elise ARFI, avocate

**9h50 - 10h10 :** Le point de vue de l'avocat de la partie civile, Stéphane MAUGENDRE, avocat, Syndicat des Avocats de France (SAF)

**10h10 - 10h30 :** Le point de vue des anciens jurés : une expérience démocratique, Célia GISSINGER-BOSSE, sociologue

Discussions/Pause-café

**11h00 - 11h20 :** Le point de vue du président de cour d'assises et de cour criminelle, Marc HEDRICH, président de cour d'assises et de cour criminelle

**11h20 - 11h40 :** Le point de vue de la FNUJA, Simon DUBOIS, avocat, président de la Fédération nationale des Unions des Jeunes Avocats (FNUJA)

**11h40 - 12h00 :** Le point de vue de la LDH, Patrick BAUDOIN, avocat, président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

Discussions

## IV. L'HORIZON DU JURY CRIMINEL — APRÈS-MIDI

**14h00 - 14h30 :** Le rôle du jury criminel aux États-Unis, Lola EGIDO, doctorante en droit à l'Université Paris 13

**14h30 - 15h00 :** Le rôle du jury criminel en Italie, Kevin MARIAT, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Nanterre

**15h00 - 15h30 :** Juger les affaires de viol sans jurés populaires ?  
Laure HEINICH, avocate

Discussions/Pause-café

**16h00 - 16h30 :** Lutter contre les cours criminelles départementales : quelques idées de QPC, Benjamin FIORINI, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 8

**16h30 - 17h00 :** Sauvons le jury populaire !, Henri LECLERC, avocat honoraire, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme

Discussions/Fin du colloque